

Bulletin d'inscription Colonies d'été 2026

Madame, Monsieur

Dans le cadre de son action sanitaire et sociale, la MSA Nord-Pas de Calais propose aux familles qui ouvrent droit aux prestations familiales (ou aux prestations maladie si un seul enfant à charge) plusieurs séjours durant les vacances d'été 2026.

La description de ces séjours est détaillée sur notre site Internet : nord-pasdecalais.msa.fr/colonies-été-2026

Si vous êtes intéressés, je vous invite à nous retourner le bulletin d'inscription ci-dessous dûment rempli et signé (accompagné obligatoirement soit d'une autorisation de prélèvement sur les prestations familiales soit d'une autorisation de prélèvement bancaire) **avant le 07 mai 2026** à l'adresse suivante :

colonies@msa59-62.msa.fr

Le règlement des arrhes de 50 € et le paiement des séjours sera effectué soit par prélèvement sur vos prestations familiales soit par prélèvement sur le compte bancaire. Les paiements par chèque ne sont plus acceptés.

Si votre/vos enfant(s) est/sont retenu(s) ou sur liste d'attente pour un séjour, la MSA vous préviendra par email¹.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Franck-Etienne Rétaux
Directeur général de la MSA Nord-Pas de Calais

Non, prénom :

N° sécurité sociale :

Quotient familial :

Reporter votre quotient familial de février 2026
indiqué dans votre espace privé [voir le lien ici](#).

N° téléphone portable (obligatoire) :

N° téléphone fixe :

Régime : salarié exploitant

Adresse mail :

Souhaite inscrire :

Nom, prénom enfant(s)	Âge	Séjour choisi et dates	Déjà parti avec la MSA (O/N)

Transport - un ramassage par autocar sera organisé dans la région dans des points différents, merci d'indiquer votre choix :

Boulogne-sur-Mer Saint-Omer Arras Capinghem Valenciennes Cambrai

Toutefois, si l'effectif n'est pas assez important sur un lieu de ramassage, il est possible qu'il soit supprimé, vous serez avertis d'un éventuel changement.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription.

Date :

Signature :

Inscrivez ci-dessus vos nom et prénom pour valider votre signature.

¹En cas de désistement : Les arrhes restent acquises.

Tout désistement à moins de 15 jours avant la date du départ entraîne le paiement intégral du séjour (sauf certificat médical stipulant un état de santé incompatible avec un départ en colonie).